

Annexes au règlement slalom

- Saison 2008-2009

Annexe 1.	Règlement technique	2
1.1.	Montant des sommes à payer pour les demandes de contrôles et les appels au jury .	2
1.2.	Qualification des responsables informatiques	2
1.3.	Caractéristiques des bateaux	2
1.4.	Moyens utilisés pour la flottabilité.....	2
1.5.	Equipement du pagayeur.....	2
Annexe 2.	Fonctionnement sportif	3
2.1.	Classements.....	3
2.1.1.	Mode de calcul des points du classement national unique perpétuel.....	3
2.1.2.	Classement des clubs en divisions	4
2.1.3.	Malus pour les sélectifs régionaux	4
2.2.	Animation sportive.....	4
2.2.1.	Zones géographiques.....	4
2.2.2.	Nombre de courses N3 dans chaque inter région pour N + 1	4
2.2.3.	Délai de parution des listes de compétiteurs N3 autorisés à participer aux compétitions	4
2.2.4.	Bonus pour les sélectifs N3.....	4
2.2.5.	Bonus pour les finales N3	4
2.2.6.	Nombre de courses N2 dans la saison pour N+1	4
2.2.7.	Bonus pour les finales N2	5
2.2.8.	Nombre de courses N1 dans la saison (2009 – 2010)	5
2.2.9.	Nombre de compétiteurs en N2 (Ceux mis en liste)	5
2.2.10.	Nombre de compétiteurs en N1.....	5
2.2.11.	Nombre de compétiteurs descendant de N1	5
2.3.	Finales et championnats de France.....	5
2.3.1.	Types de compétitions selon les sites.....	5
2.3.2.	Conditions de participation aux finales N3.....	5
2.3.3.	Quotas de participation à la finale N2 et France juniors	5
2.3.4.	Quotas championnat de France cadet.....	5
2.3.5.	Quotas championnat de France vétéran 1.....	6
2.3.6.	Quotas championnat de France vétéran 2 et plus.....	6
2.3.7.	Quotas en demi finale et finale championnat de France N1	6
2.3.8.	Epreuve terminale pour les N2S hors quotas championnat de France sur Finales N3	6
2.3.9.	Mode de calcul pour l'attribution du titre de championnat de France Senior....	6
2.3.10.	Mode de calcul pour l'attribution du titre de champion de France des clubs	8
2.3.10.1.	Modalités d'établissement du classement perpétuel national des clubs.....	8
2.3.10.2.	Modalités d'attribution des points aux courses du Championnat de France par équipes de club.....	8
Annexe 3.	Fonctionnement administratif	10
3.1.	Modalités des inscriptions aux compétitions nationales	10
3.2.	Sanctions pour non fourniture de juges ou retard d'inscription	10
3.3.	Obtention du titre de Juge Arbitre de niveau national.....	10
3.4.	Obtention du titre du Juge arbitre Régional	10
3.5.	Tarif des inscriptions aux compétitions	10

Annexe 1. Règlement technique

1.1. Montant des sommes à payer pour les demandes de contrôles et les appels au jury

- Demande de contrôle des pénalités : **15€**
- Demande de réunion du jury d'appel : **50€**

1.2. Qualification des responsables informatiques

- - Validation des acquis par la commission nationale sur la proposition des régions
- - Pour les nouveaux, participer à une formation régionale ou nationale, être validée par la commission nationale sur proposition du comité régional

1.3. Caractéristiques des bateaux

TYPE	LONGEUR MINIMUM	LARGEUR MINIMUM	POIDS MINIMUM
KAYAK MONOPLACE	3,50m	0,60 m	9 KG
CANOE MONOPLACE	3,50m	0,65 m	10 KG
CANOE BIPLACE	4,10m	0,75 m	15 KG

1.4. Moyens utilisés pour la flottabilité

Pour les compétitions régionales, nationale 3 et nationale 2, tous les bateaux doivent flotter à l'horizontale une fois remplis d'eau et pouvoir servir de point d'appui au(x) compétiteur(s) dessalé(s). Les moyens utilisés seront, soit des réserves d'air qui doivent remplir le volume utile avant et arrière, soit des caissons étanches. Les chandelles sont conseillées mais ne remplacent pas les réserves d'air.

Pour les compétitions de Nationale 1, les embarcations devront répondre aux exigences du règlement international slalom édité par la FIC Equipement du pagayeur

1.5. Equipement du pagayeur

Pour toutes les compétitions régionales, nationale 3, nationale 2 le compétiteur doit porter :

- Un casque pour canoë kayak aux normes CE EN 1385
- Une paire de chaussons fermés adaptés à la pratique du canoë kayak
- Un gilet de sécurité aux normes CE EN 393 et dont la flottabilité sera fonction du poids du compétiteur comme défini dans le tableau ci-dessous

Poids du pratiquant	Flottabilité du gilet requise
Inférieur à 30 kg	30 Newton
De 31 à 40 kg	40 Newton
De 41 à 60 kg	55 Newton
Supérieur à 60 kg	70 Newton

Les compétiteurs et dirigeants de clubs sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

Pour les compétitions de nationale 1, le compétiteur doit porter :

- Un casque pour canoë kayak aux normes CE EN 1385
- Un gilet de sécurité aux normes CE EN 393 et ayant une flottabilité minimum de 60 newton

Le port de chaussons n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé.

Les compétiteurs de N1 qui participent à une course d'un niveau différent doivent respecter le règlement de sécurité de ce niveau de compétition.

Annexe 2. Fonctionnement sportif

2.1. Classements

2.1.1. Mode de calcul des points du classement national unique perpétuel

Temps scratch inter catégorie

Sur chaque course, on calcule tout d'abord pour chaque compétiteur, un temps scratch inter catégorie en appliquant les coefficients inter catégorie CI

$$TS = \frac{TR}{CI}$$

TR = temps réalisé

TS = temps scratch inter catégorie

CI = coefficient inter catégorie

Ensuite on calcule le nombre de points N obtenu par chaque participant selon la formule :

$$N = \frac{1000 \times (TS - TB)}{TB}$$

TB = temps de base

TS = temps scratch inter catégorie

Pour obtenir le temps de base TB de la course :

Il faut calculer les temps fictifs des 10 meilleurs temps scratch inter catégorie ayant moins de x points au classement (pour une course N1, x = 50 / pour une course N2, x = 200 / pour une course Inter région, x = 400 / pour une course régionale, x = 400).

Il faut faire la moyenne de ces 10 temps fictifs, puis écarter les 2 temps les plus éloignés (en valeur absolue) de cette moyenne, le temps de base est la moyenne des 8 temps fictifs restants.

Le temps fictif est calculé par la formule :

$$TF = \frac{1000 \times TS}{P + 1000}$$

P = nombre de points au classement avant la course

Coefficient correcteur

Afin de réduire les inégalités pouvant apparaître entre les courses, on détermine un coefficient correcteur de la façon suivante :

On élimine, pour le calcul, les coureurs qui n'ont pas de points au classement avant la course ou qui ont un écart de points "course/classement" supérieur à 100 points.

On fait le total PN des points au classement avant la course et le total PC des points attribués sur la course. Le rapport $C = \frac{PN}{PC}$ est le coefficient correcteur.

Points après application du coefficient correcteur

Pour chaque compétiteur, on multiplie par le coefficient correcteur les points précédents pour obtenir les points après application du coefficient correcteur.

Coefficient inter catégories :

Catégorie	CI
K1H	1
C1H	1,05
C1D	1.18
K1D	1,13
C2H	1,10
C2D	1.25
C2M	1.18

2.1.2. Classement des clubs en divisions

N1 : les 15 premiers clubs du classement national

N2 : les clubs classés de la 16^{ème} à la 40^{ème} place

N3 : les clubs classés de la 41^{ème} à la 75^{ème} place

Régional : tous les autres clubs classés

2.1.3. Malus pour les sélectifs régionaux

30 points sont ajoutés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur

2.2. Animation sportive

2.2.1. Zones géographiques

Les compétiteurs de N3 participent aux courses organisées dans l'inter région où est implanté leur club.

2.2.2. Nombre de courses N3 dans chaque inter région pour N + 1

Nord	4 courses au maximum et une finale. Les 4 finales ont lieu à la même date
Sud	
Est	
Ouest	

2.2.3. Délai de parution des listes de compétiteurs N3 autorisés à participer aux compétitions

8 jours avant la course (début le samedi)

2.2.4. Bonus pour les sélectifs N3

20 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur

2.2.5. Bonus pour les finales N3

35 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur

2.2.6. Nombre de courses N2 dans la saison pour N+1

- 4 week-ends de deux courses sur deux sites différents
- Une finale N2.

Pour que la totalité des compétiteurs bénéficient d'une épreuve terminale de saison, une course destinée aux compétiteurs N2 non sélectionnés à la finale N2 sera organisée sur les sites et à la date des finales N3. Le classement de ces compétiteurs sera indépendant du classement de la finale N3. Les points obtenus compteront pour le classement national.

2.2.7. Bonus pour les finales N2

15 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur

2.2.8. Nombre de courses N1 dans la saison (2009 – 2010)

5 week end maximum + Finale

2.2.9. Nombre de compétiteurs en N2 (Ceux mis en liste)

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	122	285	
C1	5	110	
C2		38	5

2.2.10. Nombre de compétiteurs en N1

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	28	65	
C1		40	
C2		22	

2.2.11. Nombre de compétiteurs descendant de N1

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	4	7	
C1		4	
C2		3	

2.3. Finales et championnats de France

2.3.1. Types de compétitions selon les sites

Type de site	Type de compétition
Sur les sites de la N3	Finales interrégionales : K1, C1, C2, (H, D, M) (Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans) Epreuve terminale pour N2 non sélectionnés
Sur les sites de la N2	Championnat de France et finales N2 : K1H, K1D, C1H, C2H, C1D, Championnat de France par équipes de clubs : K1H, K1D, C1H, C2
Sur le site de la N1	Championnat de France N1 : K1H, K1D, C1H, C2H.

2.3.2. Conditions de participation aux finales N3

Avoir :

- Moins de 800 points au classement calculés sur 3 courses
- Une participation à une N3 dans la saison

2.3.3. Conditions de participation aux finales N2

- Etre dans les quotas définis
- Avoir une participation à une N2 dans la saison

2.3.4. Quotas de participation à la finale N2 et France juniors

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	60	175	
C1	5	75	
C2		30	5

2.3.5. Quotas championnat de France cadet

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	35	80	
C1		25	
C2		8	

2.3.6. Quotas championnat de France vétéran 1

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	5	15	
C1		8	
C2		Dans quota J-S	

2.3.7. Quotas championnat de France vétéran 2 et plus

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	Dans quota J-S	10	
C1		8	
C2		Dans quota J-S	

2.3.8. Quotas en demi finale et finale championnat de France N1

Bateaux	Quota de la ½ finale	Quota de la finale
K1H	35	20
K1D	15	10
C1	20	12
C2	12	8

2.3.9. Epreuve terminale pour les N2S hors quotas championnat de France sur Finales N3

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	Non sélectionnés	Non sélectionnés	
C1		Non sélectionnés	
C2		Non sélectionnés	

2.3.10. Mode de calcul pour l'attribution du titre de championnat de France Senior

Les 4 premières étapes comportent 2 courses chacune

La dernière étape comporte des qualifications, une demi-finale et une finale

Sur chaque course, en parallèle (et indépendamment) des points comptant au classement national, les athlètes classés se verront attribuer *des points en fonction de leur place* au classement. (Tableau ci-dessous)

Le classement final de chaque athlète s'obtiendra par l'addition des points de ses 5 meilleurs résultats (5 courses sur les 9 possibles).

Les résultats définitifs du Championnat de France senior seront connus à l'issue de la dernière étape du circuit championnat de France qui se déroulera à Foix.

Pour prétendre à être sur le podium il est obligatoire de participer à la dernière étape du championnat de France.

Après chaque étape du championnat de France 2009 un classement provisoire sera calculé.

PLACE	POINTS "FRANCE SLALOM N1"		
	Course N1 de la saison	QUALIFICATIONS FOIX	FINALE FOIX
1	70	70	140
2	65	65	130
3	60	60	120
4	55	55	110
5	54	54	108
6	53	53	106
7	52	52	104
8	51	51	102
9	50	50	100
10	49	49	98
11	48	48	96
12	47	47	94
13	46	46	92
14	45	45	90
15	44	44	88
16	43	43	86
17	42	42	84
18	41	41	82
19	40	40	80
20	39	39	78
21	38	38	76
22	37	37	74
23	36	36	72
24	35	35	70
25	34	34	68
26	33	33	66
27	32	32	64
28	31	31	62
29	30	30	60
30	29	29	58
31	28	28	56
32	27	27	54
33	26	26	52
34	25	25	50
35	24	24	48
36	23	23	
37	22	22	
38	21	21	
39	20	20	
40	19	19	
41	18	18	
42	17	17	
43	16	16	
44	15	15	
45	14	14	
46	13	13	
47	12	12	
48	11	11	
49	10	10	
50	9	9	
51	8	8	
52	7	7	
53	6	6	

2.3.11. Mode de calcul pour l'attribution du titre de champion de France des clubs

2.3.11.1. Modalités d'établissement du classement perpétuel national des clubs

Liste des catégories prises en compte dans le classement perpétuel :

K1H – K1D – C1 – C2

Le classement annuel des clubs est établi en prenant en compte chaque compétiteur du club ayant moins de 1000 points au classement national (moyenne des 3 meilleures performances des 12 derniers mois).

Chaque compétiteur (y compris chaque équipier en biplace) rapporte des points à son club au prorata de son classement. Le 1^{er} du classement national de chaque catégorie marque 1000 points. L'intervalle entre 2 bateaux consécutifs est calculé de façon à ce que le dernier de la catégorie marque 1 point.

Un cadet apporte un bonus de 60 points ajoutés à sa valeur issue du classement numérique.

Un junior apporte un bonus de 60 points ajoutés à sa valeur issue du classement numérique.

Les clubs qui ont au moins un bateau à moins de 1000 points dans chacune des catégories suivantes :

K1H – K1D – C1 – C2 bénéficient d'un bonus de 3000 points

La possibilité pour des compétiteurs de participer dans plusieurs catégories d'embarcations reste à l'appréciation des organisateurs

2.3.11.2. Modalités d'attribution des points aux courses du Championnat de France par équipes de club

Les points des équipes de club sont attribués de la manière suivante :

L'attribution des points de la course d'équipes se fait selon le classement de chaque catégorie de bateau.

La première équipe de chaque catégorie apporte 3000 points à son club quel que soit le nombre d'équipes engagées.

La dernière équipe de chaque catégorie apporte 500 points

Dans chaque catégorie, seule la meilleure équipe de chaque club rapporte les points qui correspondent à son classement.

Equipes supplémentaires :

Toute équipe supplémentaire rapporte au club les points du dernier du classement (500 points). L'attribution du nombre de points des équipes suivantes se fait en faisant abstraction du classement de ces équipes supplémentaires.

L'intervalle de points entre 2 équipes est constant

Les clubs qui ont au moins une équipe dans chacune des catégories suivantes :

K1H – K1D – C1 – C2 : bénéficient d'un bonus de 3000 points

Annexe 3. Fonctionnement administratif

3.1.Modalités des inscriptions aux compétitions nationales

L'inscription doit parvenir à l'organisateur au moins 5 jours avant la compétition par courrier ou par mail avec accusé de réception en cas de problème.

3.2.Sanctions pour non fourniture de juges ou retard d'inscription

Les amendes sont prélevées par la FFCK sur le compte club et reversées au compte organisateur (selon le rapport du JA)

Amendes (cumulables)

Montants	200 € :	non fourniture de juge
15€ par bateau		Inscriptions hors délai

3.3.Obtention du titre de Juge Arbitre de niveau national

Etre juge national ou AIS

Etre juge arbitre sur 2 courses nationale sous l'autorité de deux tuteurs différents, juges arbitres reconnus comme tuteurs

Recevoir un avis favorable des deux tuteurs

3.4.Obtention du titre du Juge arbitre Régional

Etre juge national ou AIS

Etre placé par la commission régionale sur la liste des juges arbitres régionaux de la région concernée

3.5.Tarif des inscriptions aux compétitions

Type de course	Montant de l'inscription
Régionales	Montant défini par le comité régional organisateur
N2, N3	10 € par embarcation
Finales N2 et N3, Championnats de France	10 € par embarcation
N1	20 € par course
Equipes	15 € par équipe